



DIRECTION REGIONALE de
"LANGUEDOC-ROUSSILLON"
Service Départemental du GARD
Division de : LE VIGAN

Département du GARD (30)
Arrondissement : LE VIGAN
Canton : TREVES

Région : I.F.N. N° 622
DILAM des HAUTES-CEVENNES

FORET DOMANIALE de l'AIGOUAL

3ème Série, dite du SUQUET

(Surface : 556,86 ha)

REVISION d'AMENAGEMENT FORESTIER

(1995 - 2014)

Futaie Irrégulière par parquets

Altitudes

Supérieure	1389 m
Moyenne	1200 m
Inférieure	1000 m

% des essences

(% en surface début Aménagement)	
Hêtre :	24 %
Sapin :	34 %
Epicea :	22 %
Résineux Divers :	15 %
Vides boisables :	2 %
Vides non boisables :	3 %

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION

Département : Gard (30)

Forêt domaniale de L'AIGOUAL
3ème série du Suquet

Contenance : 556,86 ha

Révision d'aménagement forestier
1995-2014

DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DE LA FORET

- ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER -

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ALIMENTATION

VU les articles L-133-1, R-133-1 et R-133-2 du Code Forestier,

VU l'arrêté ministériel en date du 18 mars 1975 réglant l'aménagement de la forêt domaniale de l'Aigoual - 3ème série du Suquet,

VU l'avis du Directeur du Parc National des Cévennes en date du 09 août 1996,

SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts.

- ARRETE -

ARTICLE 1er - La 3ème série de la forêt domaniale de l'Aigoual dite du Suquet (Gard), d'une contenance de 556,86 ha, est affectée principalement à la production de bois d'oeuvre feuillu et résineux et de bois de chauffage feuillu et à la protection du milieu physique (érosion des sols), tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages ainsi qu'à l'accueil du public.

ARTICLE 2 - Elle sera traitée en futaie irrégulière par parquets de sapin pectiné (42 %), hêtre (24 %), épicéa (18 %) et résineux divers (16 %).

Pendant une durée de 20 ans (1995-2014) :

- 413,59 ha seront parcourus par des coupes assises par contenance,
- 140,00 ha y seront régénérés,
- 13,32 ha seront traités en sites d'intérêt écologique particulier (milieux humides, milieux ouverts en crête),
- le surplus dont 43,09 ha d'îlots de vieillissement et 60,91 ha de jeunes peuplements sera laissé en repos.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 11 octobre 1996

Pour le Ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation

Pierre Bonnaire

Pierre BONNAIRE

L'Adjoint au Sous-Directeur

0.2 SURFACE DE LA FORET

Lors de sa création en 1972, la surface de la 3ème Série est estimée à 575 ha.

Nous avons effectué un réajustement de la surface des parcelles afin d'harmoniser Cadastre et Aménagement. A la suite de quoi, la 3ème Série du SUQUET est portée à : 556 ha 85 a 90 ca.

La surface utilisée dans le présent aménagement sera de **556 ha 86 a**.

On trouvera en annexe :

➤ un tableau indiquant par parcelle d'aménagement les données des matrices cadastrales.

➤ un tableau indiquant la correspondance entre les surfaces des parcelles forestières avec les surfaces du dernier aménagement de 1972 d'une part, d'autre part les surfaces cadastrales, et enfin en fonction de la surface cadastrale l'adoption d'une nouvelle surface pour la contenance des parcelles d'aménagement .

0.3 LIMITES

La Série du Suquet, est limitée :

- au Nord par la crête du Suquet qui sépare les Communes de Dourbies et Saint-Sauveur/Camprieu,
- à l'Est par le Col de Faubel et la route départementale n° 986,
- au Sud par la route départementale n° 710 dite du Suquet qui relie Camprieu à Saint-Jean-du-Bruel par le Col de la Pierre Plantée.

L'ensemble du périmètre est très convenablement borné.

Il est concevable d'espérer pouvoir soit par voie d'échange, soit par acquisition, réduire à terme les quelques enclaves de la Série.

0.4 PARCELLAIRE

Aucune modification de parcelles ne sera apportée par rapport à l'aménagement précédent.

1. ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 TOPOGRAPHIE

La 3ème série du SUQUET est comprise entre 1000 m (bordure du Trévezel), et 1389 m (crête du Suquet), avec une altitude moyenne de 1200 m.

L'exposition dominante est le Nord.

Les pentes extrêmes sont de 5 et 50 % ; plus fréquemment, elles sont modérées et comprises entre 10 et 25 %.

La ligne de crête du Suquet domine au Sud la vallée de la Dourbie, au Nord la vallée du Trévezel. Toutes les eaux vont donc en direction du bassin atlantique.

1.1.2 CLIMAT

Les influences méditerranéennes, sans être nulles, sont plus limitées que dans les Séries de Montals et du Lingas.

La Station Météo de référence est celle de SAINT-SAUVEUR/CAMPRIEU à moins de 5 km de distance. Les données de cette station, qui sont portées dans la D.I.L.A.M., doivent être corrigées en fonction du gradient altitudinal.

Elles sont alors pour le Suquet de l'ordre de :

- * 1300 mm pour la pluviosité,
- * 7 à 8° pour la Température Moyenne Annuelle.

Pour tous les renseignements généraux sur le climat, se reporter à la D.I.L.A.M.

En conclusion, indiquons que le **Suquet** est soumis :

- à des gelées tardives fréquentes qui peuvent amener à de spectaculaires défeuillaisons des peuplements de hêtre comme ce fut le cas au mois de Mai 1995.

- à des vents qui peuvent devenir extrêmement violents, notamment d'Ouest et pouvant dépasser les 100 km/h plusieurs fois par saison. Ainsi en 1972 un violent coup de vent a provoqué 4380 m³ de chablis dans la Série ;

- à un enneigement très irrégulier (0,50 à 1 m sur 2 à 4 mois) ;

- à une sécheresse estivale qui peut se prolonger jusqu'en Septembre-Octobre ;

- à des gelées précoces également fréquentes.

La saison de végétation est donc limitée.

1.1.3 GEOLOGIE

La **3ème Série du Suquet** repose essentiellement sur deux types de roches :

- le granite porphyroïde présentant des phénocristaux de feldspath ;
- au trias se sont déposés localement sur les granites des grès quartzo-feldspathique, très siliceux.

Localement, on trouvera la présence de ces roches sous forme de blocs.

Plus récemment se sont formés des colluvions ainsi que des alluvions fluviales tourbeuses. Ces dernières sont dues à l'évolution de têtes de vallées peu encaissées à des altitudes supérieures à 1000 mètres.

Pour plus d'informations, voir la D.I.L.A.M.

1.1.4 PEDOLOGIE

Sur l'arène granitique contenant des blocs rocheux plus ou moins abondants, se sont développés des sols dont la réserve en eau est directement proportionnelle à leur profondeur (pour plus de précisions sur l'évolution des arènes granitiques voir annexe 9 de la DILAM).

Les résultats de l'altération des grès sont à dominance de sable avec un peu d'argile et un peu de limon ; la couleur ocre est due à la présence d'oxydes ferriques.

Ces sols retiennent mal l'eau ainsi que les cations rapidement entraînés. Ils comportent peu d'argiles et sont très filtrants ; la teneur en cailloux est importante.

Les colluvions, à cause de leur profondeur même, sont d'excellents sols forestiers susceptibles de donner des bois de montagne exceptionnels.

Les tourbières et milieux très humides ont donné naissance à des milieux extrêmement humides et très défavorables à la forêt.

Voir également la D.I.L.A.M.

1.1.5 SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS

Les stations forestières définies dans la D.I.L.A.M. et représentées dans la **3ème Série du Suquet** figurent dans le tableau situé page suivante.

Les stations représentées dans la **Série du Suquet** sont les *stations B, C et D* dont on trouvera ci-dessous les surfaces respectives :

<input type="checkbox"/> station D :	305,85 ha	soit 55% de la surface totale de la série
<input type="checkbox"/> station C :	82,81 ha	soit 15 %
<input type="checkbox"/> station B :	168,20 ha	soit 30 %

Voir la carte des stations à l'annexe 7.2.4.

STATIONS du BASSIN VERSANT ATLANTIQUE

Etages de végétation	Réserves en eau utile	R.U. Faibles	R.U. Moyennes	R.U. Fortes		
				Oligotrophes	Eutrophes	
<i>Subalpin</i>	1500	"Asylvatique"				A
<i>Montagnard supérieure</i>	1250	Pin à crochet	Pin à crochets	Epicea	Sapin Pectiné	(B)
<i>Montagnard moyen</i>	1050		(C)	Hêtre	Sapin Pectiné	Mélèze
<i>Montagnard inférieure</i>	850	Pins Sylvestre	Douglas	Grandis	F	Erable
		Laricio Nordmann				G
<i>Collinéen</i>		Cèdre	Douglas Grandis	H	I	
		E				

1.2 HABITATS NATURELS

Située dans la zone centrale du Parc National des Cévennes, la 3ème série du SUQUET fait partie intégrante de la réserve de Biosphère.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont en cours de recensement par cet organisme.

On peut cependant signaler :

→ zones humides (tourbières, valat de de la Plaine)

Une grande zone ouverte à l'aspect tourbeux compose la source du valat de la Plaine. On y trouve notamment le *vérate*, la *gentiane pneumomanthe*. Cet endroit bien qu'hostile à la forêt est petit à petit conquis par des essences pionnières telle que le Pin à crochet.

→ autres zones :

Outre la tourbière, il existe deux autres types de zones ouvertes :

- des prés de superficie réduite le long du Trévezel ;
- des zones ayant l'aspect d'alpages à proximité de la crête du Suquet.

1.3 ZNIEFF et ZICO

L'ensemble de la série est concernée par une *Z.N.I.E.F.F. de type 2* dont le numéro de zone est 8.000.000 et dont l'intérêt est écologique, faunistique, floristique et paysager. (cf annexe).

Zone d'Intérêt Communautaire Ornithologique : LR 25 Parc National des Cévennes

1.4 FLORE

1.4.1 ETAGE ET SERIES DE VEGETATION

La forêt s'étage sur le Montagnard Moyen et le Montagnard Supérieur, auxquels correspondent respectivement les séries de végétation de la Hêtraie et de la Hêtraie-Sapinière.

1.4.2 ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

Le *Parc National des Cévennes* dans son enquête (voir annexe) signale la présence de plantes rares suivantes : *Erythronium dens-canis*, *Séneccio spathulifolius*, *Vaccinium vitis idae*, *Reseda jacquini*, *Lycopodium clavatum*, *Saxifraga prosti*, ainsi que *Gagea lutea*.

1.4.3 REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES

Le plus souvent, les essences sont mélangées pied à pied. Les surfaces obtenues ci-dessous tiennent compte de la représentativité des essences en surface.

Essence	% de la surface boisée	Surface (ha)
Hêtre	24,6%	130,9
Sapin	35,7%	189,3
Epicéa	23,4%	124,3
Mélèze d'europe	4,3%	22,9
Pin sylvestre	2,9%	15,5
Pin à crochet	4,1%	21,6
Pin noir d'autriche	2,0%	10,6
Pin mugho	2,9%	15,3
Douglas	0,1%	0,6
TOTAL	100 %	530,91

1.4.4 PEUPLEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES

Deux peuplements de *Mélèzes*, reliques des premiers boisements pourraient être conservés en l'état ; le *Mélèze* en effet dans cette Série et même dans l'ensemble de la forêt de l'Aigoual va très rapidement céder la place aux essences d'ombre en particulier au *Sapin*. Cet arbre magnifique se trouve ainsi, si l'on n'y prend garde, voué à la disparition.

► *arbre remarquable* : signalé dans la parcelle 257, il s'agit d'un très gros Hêtre plus exactement d'une cépée de hêtres très agés.

C'est sans doute une confusion entre les graines de *pin à crochet* et *pin mugho* au moment des grands reboisements qui est responsable de la présence du *pin mugho*. Quelquefois lorsque le *pin mugho* prend une forme élancée, il n'est pas aisé de le distinguer du *pin à crochet*. Cette espèce est protégée dans son aire naturelle (Alpes du sud).

1.4.5 PRECISION SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPLEMENTS

Peuplements d'épicéa :

Les jeunes peuplements d'épicéa subissent périodiquement les attaques de *chalcographe* entraînant localement la mort de quelques arbres .

Les peuplements plus agés, et suite au violent coup de chablis de l'hiver 92-93, subissent les attaques du *typographe*.

Ce redoutable prédateur provoque d'assez nombreux cas de mortalité chaque année mais toutefois jusqu'à présent son agressivité est moins grande que dans les départements alpins.

Les Forestiers ont réagi en demandant aux exploitants de procéder rapidement à l'enlèvement de leurs bois fraîchement abattus et la consigne a été globalement suivie.

Ces peuplements agés sont également très atteints par le *fomès* ; ce champignon provoque une pourriture de coeur qui rend une partie de la grume impropre à tous usages. Dans les coupes les plus atteintes, on a pu estimer la perte en volume voisine de 10%. Les traitements à l'urée sont systématiques et doivent être maintenus dans les coupes ainsi que dans les jeunes peuplements.

Rappelons que les peuplements agés ont été très fortement attaqués par le *dendroctone*. Bien que les séquelles de ces attaques soient bien visibles encore aujourd'hui, le *dendroctone* ne présente plus une menace pour les peuplements d'épicéa.

Peuplements de sapin :

Les jeunes peuplements de sapin sont attaqués par le *chermès des rameaux du sapin*.

Des mesures de lutte ont été engagées, elles ont consisté à brûler les plants attaqués.

Cependant même si le *chermès* provoque des cas de mortalité sur des jeunes plants, la régénération sapin paraît tellement vigoureuse qu'elle ne semble nullement menacée à l'exception peut-être de quelques rares stations très ensoleillées avec des problèmes de réserve en eau.

Il faudrait pouvoir éviter de dégager trop rapidement les jeunes arbres. Quand cela sera possible on maintiendra un couvert feuillu aussi longtemps que possible notamment dans les expositions les plus ensoleillées.

Les peuplements plus âgés de sapin ne subissent que quelques très rares attaques d'insectes comme le *pissode* notamment ; aucun dépérissement n'est visible actuellement sur cette essence.

Les dégâts de gibier sont bien visibles sur cette essence mais paraissent encore supportables. Il faudra cependant veiller à ce qu'ils n'augmentent pas.

Peuplements de hêtre

Ils paraissent en bonne santé.

Les jeunes semis sont vigoureux ; les taillis malgré leur âge ne semblent pas dépérissants.

En dehors des attaques sur les feuilles (*mikolia*, *orchestre*) peu de maladies affectent le hêtre à l'Aigoual globalement en bonne santé en dehors des problèmes épisodiques de gel au printemps.

Peuplements de pin :

On connaît la fragilité de tous les pins face à leurs nombreux prédateurs comme le *sténographe*, *l'érodé*, *les hylésines*... Le *fomès* qui sur les pins entraîne la mort de l'arbre est en revanche inconnu.

Dans l'ensemble les *pins noirs* et *pins sylvestres* sont en bonne santé.

En revanche les peuplements âgés de *pin à crochet* semblent être parvenus à leur stade terminal et ce d'autant que les peuplements de *pin à crochet* des séries voisines sont assez sévèrement attaquées par le *sténographe*.

La *processionnaire du pin* a été signalée à l'automne 1994 sur des pins à crochet.

On n'omettra pas les dégâts dus au gel (printemps 95 gel de la feuillaison des hêtres), à la sécheresse et au vent (très nombreux chablis pendant tout le printemps 95).

1.5 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

COMPORTEMENT des ESSENCES :

Sapin pectiné :

Il donne à l'âge de 100 ans des produits acceptables quoique branchus et très noueux mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une première génération dont l'origine est inconnue.

La présence du sapin a été favorisée par les forestiers soit lors des opérations de martelage qui bien souvent se sont traduites par l'enlèvement de l'étage dominant essentiellement composé d'épicéa au bénéfice des régénérations sapin, soit à l'intérieur même des régénérations lors des travaux sylvicoles en favorisant le sapin par rapport aux autres essences.

Cette essence a un comportement dynamique.

Epicea :

Longtemps essence dominante, l'épicéa a tout de même donné des produits d'assez belle qualité à l'âge de 100 ans ; malheureusement les maladies (*dendroctone, fomès,...*) dont il a été victime ont amené les forestiers à considérer cette essence d'un oeil critique.

On retiendra que les épicéas adultes sont moins branchus et moins noueux que les sapins et dans les bonnes stations d'une hauteur sensiblement supérieure au sapin.

Non seulement on ne supprimera pas l'épicéa lorsqu'il est présent dans les régénérations mais à long terme l'épicéa devrait retrouver une place importante .Il est logique de penser à terme que le dendroctone et le fomès n'inquièteront plus cette essence .

Hêtre :

A l'état adulte, soit il accompagne les essences résineuses, soit il forme des peuplements presque purs.

L'essence s'adapte bien à peu près sur tous les types de sols.

Dans la **Série du Suquet**, il donne essentiellement du chauffage avec -localement- dans les meilleures stations un peu de déroulage.

Les retards pris dans la conduite des peuplements, le peu d'intérêt dont longtemps l'essence a souffert, permettent aujourd'hui d'expliquer les diamètres faibles des peuplements de hêtre.

La production de ces peuplements est faible,

Au sein des régénérations, le hêtre est très présent et son comportement est très dynamique.

Le **Mélèze et le Pin à crochet**, largement utilisés lors des premiers boisements se trouvent aujourd'hui supplantés de manière naturelle par les essences d'ombre (Sapin pectiné et Hêtre).

Le **Mélèze** ne se régénère pas sous couvert forestier ; des plantations récentes ont bien été réalisées, mais ces plants sont très attaqués par le chevreuil. C'est pour cette raison et sur un fond de biodiversité que les forestiers ont proposé en *grain de vieillissement* : 4,6 ha de peuplement de mélèze (alors même que la surface totale des peuplements de mélèze est de 15,2).

Le **Pin à crochet** très dépérissant aux environs de 80 ans se régénère cependant très bien et profite des sols les plus pauvres (zones très mouilleuse ou très sèches) pour se perpétuer .

Le **Pin sylvestre** se contente des sols les plus pauvres et se régénère bien ; dans le cas où des enrichissements par voie de plantations de cette essence seraient recherchés, on introduira des Pins Sylvestres de montagne (origine St Bonnet le Château par exemple).

Plus récemment le **Douglas** a été introduit mais sa représentation est très faible.

Au cours des descriptions de parcelles, des sondages à la tarière ont été réalisés permettant de connaître la croissance radiale sur 10 années des essences résineuses. On a pu ainsi construire des graphiques donnant l'accroissement sur 10 ans par essence et par diamètre en faisant abstraction des stations et obtenir ainsi une valeur moyenne.(voir annexes 7.4.9)

1.5.1 TYPES DE PEUPELEMENTS

Les types de peuplements suivants ont été définis à partir des indications de la DILAM pour la 3ème Série du SUQUET.

TYPE	AGE	Classe de diamètre dominante	S/types correspondant à des contraintes sylvicoles	S/Types correspondant à l'existence, ou l'absence de possibilité d'obtenir la régénération naturelle du Sapin
futaie régulière de HETRE (vraie ou sur souche) occupant plus de 50 % de la surface Type H1	60 à 130 ans	15 à 40 cm	apte à production avec ou sans enrésinement	niveau de régénération faible
taillis vieilli de HETRE occupant plus de 50 % de la surface Type H2	60 à 130 ans	15 à 40 cm	non convertible en futaie (feuillue ou résineuse) Rôle de protection	niveau de régénération faible
Futaie irrégulière où les SAPIN/EPICEA couvrent ensemble plus de 50 % de la surface et environ 20% de hêtre Type ES1	60 à 110 ans	50 à 70		Régénération sapin, épicéa, hêtre couvrant plus de 25 % de la surface .
Futaie irrégulière où les SAPIN/EPICEA couvrent ensemble plus de 50 % de la surface et environ 15 % de hêtre Type ES2	60 à 110 ans	50 à 70		Régénération sapin, épicéa, hêtre couvrant moins de 25 % de la surface .
Futaie régulière où les sapins et épicéas dominant sont présents comme semenciers et couvrent moins de 50 % de la surface Type es1	60 à 110 ans	50 à 70		Régénération sapin, épicéa, hêtre couvrant plus de 50% de la surface Hauteur 0,5 m à 2 m
Futaie régulière où les sapins et épicéas dominant sont présents comme semenciers et couvrent moins de 50 % de la surface Type es2	60 à 110 ans	50 à 70		Régénération sapin, épicéa, hêtre couvrant plus de 50% de la surface Hauteur > à 2 m
Futaie régulière où le MELEZE d'EUROPE occupe plus de 50 % de la surface et l'épicéa environ 10 % Type M	90 à 110 ans	30 à 50 cm		Bonne régénération de sapin et hêtre
Futaie de Pins divers (crochet, noir, mugho) occupant plus de 50 % de la surface et le hêtre environ 10% Type PD	60 à 110 ans	20 à 30 cm		niveau de régénération faible
Jeune futaie régulière à base de Sapin-Epicéa-Hêtre ayant complètement remplacé le peuplement initial sur des surfaces d'un seul tenant de 1 ha et plus Type JP	10 à 40 ans	du fourré au perchis		
VIDE BOISABLE Type V1				
VIDE NON BOISABLE Type V2				

1.5.2 ETAT RECAPITULATIF DES TYPES DE PEUPEMENTS

Type	ES1	ES2	es1	es2	JP	H1	H2	PD	M	V1	V2
Surface (ha)	130,12	84,78	33,60	41,21	109,31	11,10	56,79	48,80	15,20	9,63	16,32
%	23,4	15,2	6,0	7,4	19,6	1,9	10,1	8,7	2,7	2	3

1.5.3 TYPES DE PEUPEMENTS PAR PARCELLES

On trouvera ce tableau et la carte des peuplements en annexe.

1.5.4 SYNTHÈSE GLOBALE

	Futaie Régulière Jeunes Peuplements	Futaie Irrégulière types ES1,ES2	Futaie Régulière types es1-es2-M-PD-H1	Taillis TYPE H2	Total boisé	Vides boisables	Surface forestière utile	Vides non boisables	Surface totale
Surface (ha)	109,31	214,9	149,91	56,79	530,91	9,63	540,54	16,32	556,86
%	19,6%	38,6 %	26,9%	10,2 %	95,3 %	1,7 %	97,1 %	2,9 %	100 %

1.5.5 PRECISIONS D'ORDRE QUANTITATIF

Une description soignée des parcelles a été effectuée au printemps 1994.

Les résultats obtenus sont suffisamment précis pour qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à un inventaire.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques par type de peuplement. On en trouvera le détail par parcelle sur les fiches de description qui seront conservées au groupe technique de Camprieux ainsi qu'à la Division sous forme de fichier informatique ..

Type de peuplement	Surface	N/ha	G/ha	V/ha	V/N
ES1	130,12	195	33	266	1,3
ES2	84,78	350	36	310	0,8
es1	33,6	36	7	73	2,0
es2	41,21	30	6	62	2,0
JP	109,31	2300	31	149	0,06
PD	48,8	660	28	207	0,31
M	15,2	300	25	193	0,62
H1	11,1	520	36	330	0,6
H2	56,79	1900	42	230	0,1

1.6 FAUNE SAUVAGE

1.6.1 RELEVÉ DES ESPÈCES REMARQUABLES

Le Parc National des Cévennes (voir annexe) signale la présence de la *chouette de Tengmalm* à l'Ouest du Massif (parcelle 251 en 6^{ème} série), ainsi que le *Circaète Jean-le-Blanc* dans les parcelles 254 et 255.

1.6.2 AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LA FORÊT

*** Faune Terrestre :**

Le *sanglier* autochtone et le *lièvre* sont bien représentés.

Les populations de *cerfs* et *chevreuils*, introduites par l'ONF puis le PNC, sont très présentes et en augmentation sans pour autant avoir atteint ici, un stade de surabondance.

Outre ces espèces chassables, signalons la présence d'une grande majorité de la faune vertébrée française.

*** Faune aquatique :**

Le *Trévezel* et la *Plaine* sont classés en première catégorie et donnent des eaux moyennement poissonneuses ; la truite est l'espèce la plus représentée.

1.6.3 CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORÊT

La Série présente des milieux très diversifiés :

- des sommets avec d'énormes chaos de granite entourés de pelouses ;
- des milieux tourbeux ;
- des berges de ruisseaux ;
- sans oublier naturellement la grande diversité des milieux forestiers.

d'où une potentialité d'accueil de la faune relativement bonne.

Les dommages causés aux régénérations de sapins par les cervidés mais aussi par les lièvres sont bien visibles.

Une partie de la Série est classée "*Zone Interdite à la Chasse*" par le Parc National des Cévennes (Parcelles 179-180-191-192-209-225-226-241-254, soit : 111,10 ha).

Cet organisme procède annuellement à des indices kilométriques d'abondance dont les résultats figurent en annexe. Il faut cependant signaler que la surface étudiée est supérieure à la seule série du Suquet. L'étude des dégâts forestiers grâce à la méthode des indices floristiques est progressivement mise en place à partir de 1995 par le Parc National des Cévennes et l'Office National des Forêts.

1.6.4 ÉTAT SANITAIRE

L'état sanitaire des animaux sur le massif est très bon.

1.7 RISQUES NATURELS

L'enquête SONNIER de 1987, a classé les parcelles de la façon suivante :

- *TD : protection -production* : Parcelles 241 à 245 et parcelles 254 à 257, soit une surface totale de 119 ha 90. Ces parcelles sont situées à proximité du point culminant.
- *DU production* : le reste de la Série, soit : 436,96 ha..

Rappelons l'origine RTM de ces peuplements.

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région les 3 et 4 Novembre 1994 ont occasionné d'énormes dommages aux voiries forestières. Même si d'aucuns admettent que devant l'ampleur de tels phénomènes le rôle de la forêt reste limité, on peut néanmoins se poser la question de savoir ce qu'il serait advenu des bourgs de la vallée de la Dourbie voire de Millau en l'absence d'un manteau forestier sur l'Aigoual.

1.8 RISQUES D'INCENDIE

Les risques d'incendie concernent essentiellement les vides occupés par les landes à genêts, ou par les chaumes en période hivernale. On ne peut envisager raisonnablement un incendie important même au terme d'une période de grande sécheresse.

Ce massif est tout de même parcouru par les patrouilles DFCI mais plus dans un cadre de sensibilisation du public.

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

Le Département du GARD, est l'un des départements français où la demande en bois paraît durablement supérieure à l'offre, tant au niveau quantitatif que qualitatif.

C'est dire que les responsables de l'approvisionnement attachent à ce flux de la matière première, une importance incontestable, puisqu'elle contribue très directement au dynamisme de l'activité industrielle d'aval.

Les bassins de production gardois sont très largement implantés dans les forêts publiques et se partagent entre la basse vallée du Rhône (bois de taillis feuillu), les Hautes Cévennes de Génolhac et surtout, les Hautes Cévennes de l'AIGOUAL. Les entreprises défavorisées par le cloisonnement géographique très dur, imposé par la topographie du sud du Massif Central, sont souvent prisonnières d'une seule filière d'achat : celle des grandes forêts cévenoles domaniales.

Exprimées en chiffres bruts, ces servitudes commerciales indiquent que la seule forêt de l'AIGOUAL participe à hauteur de 37 % à l'approvisionnement des entreprises gardoises -taillis inclus-, soit pratiquement la moitié des besoins pour les seules grumes, feuillues ou résineuses.

Ces bois, récoltés sur les 6 Séries d'Aménagement productives, alimentent directement une douzaine d'entreprises artisanales implantées en secteur rural très dépeuplé (sud Lozère, sud-est Aveyron et Cévennes elles-mêmes). Même si la **Série du Suquet** ne représente que 7 % des superficies productives de l'AIGOUAL, elle joue dans ce service de l'approvisionnement, un rôle proportionnel à son étendue géographique.

Il n'est pas exclu de penser que des coupes, soit présentant des difficultés particulières (régénération, respect du milieu,...), soit de qualité exceptionnelle, seront réalisées en régie d'entreprise comme cela se pratique déjà depuis quelques temps dans les séries avoisinantes. Cette forme de vente devrait être appelée à se développer.

Prix moyen de vente actuel des diverses essences, sur pied :

- Sapin	160 à 240 F / m ³
- Epicea	160 à 240 F / m ³
- Pins, mélèze	50 à 180 F / m ³
- Hêtre chauffage,	30 à 60 F / m ³
- déroulage (caisserie)	50 à 80 F / m ³

Affouage : néant

Droit d'usage : néant

Le prix de vente unitaire est en baisse en francs courants et constants depuis plusieurs années par suite d'une qualité inférieure des produits (vieillessement).

2.2 AUTRES PRODUCTIONS

Champignons, myrtilles et framboises, font essentiellement l'objet de récoltes familiales sans qu'aucune redevance ne soit exigée.

Les saisons très favorables, la récolte des champignons amène des perturbations tant dans l'exploitation forestière que dans la pratique de la chasse (circulation intense sur des voiries non adaptées, stationnement de véhicules, pénétration).

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Un morceau de la **Série du Suquet** fait partie du lot numéro 13 et est louée à l'Association Cynégétique du Parc National des Cévennes.

L'accord conclu entre l'Office National des Forêts et l'Association Cynégétique du Parc National des Cévennes pour l'ensemble des lots 12 & 13/AIGOUAL, 2/HOMOL et 2/MALMONTET ayant comme surfaces respectives : 5750 ha, 1351 ha, 64 ha, 1041 ha, a fixé le prix de la licence collective à 79 289 F en 1993 soit 9,66 Fr l'ha.

Les parcelles 179-180-191-192-209-225-226-241-254 qui font partie de la réserve cynégétique du Parc National des Cévennes soit 111,1 ha sont l'objet d'une indemnité de 5,48 fr/ha/an de la part du Parc National des Cévennes (campagne 94-95).

Le **chevreuil** et le **cerf** font l'objet de plans de tir arrêtés par le Parc National des Cévennes.

La chasse la plus populaire reste et de loin celle du **sanglier**, pratiquée en battue.

2.4 ACTIVITES PISCICOLES

Les cours d'eau essentiels sont :

	<i>rive droite</i>	<i>rive gauche</i>
le Trévezel	1600 m	3500 m
la Plaine	1750 m	1750 m
le ruisseau des Tauriers	1500 m	1250 m

La tête du ruisseau de la *Plaine* comporte une restriction de pêche et de reprise sur les 200 premiers mètres de son cours afin de favoriser le développement des *frayères*.

Le *Trévezel* et la *Plaine* sont classés en première catégorie et donnent des eaux moyennement poissonneuses ; la *truite* est l'espèce la plus représentée.

Les ruisseaux et rivières de la 3ème Série sont loués à la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture du Gard.

Le *Trévezel* fait partie de l'article numéro 2 ; le montant de la location pour l'ensemble des ruisseaux composant cet article est de 17.986 F, soit 352,66 F/km de rive.

Le ruisseau de la *Plaine* fait partie de l'article 4 ; le montant de la location pour l'ensemble des ruisseaux composant cet article est de 6.222 fr (le cours d'eau de la *Plaine* représentant environ 20 %), soit 177,77 F/km de rive.

2.5 ACTIVITES PASTORALES

Il paraît raisonnable de proposer la location des pâturages sous forme de convention pluriannuelle ; les parties sommitales étant pâturées de fait ; ceci aura donc pour conséquence de régler les usages.

2.6 ACCUEIL DU PUBLIC

La proximité du bourg de Camprieu très fréquenté l'été amène beaucoup de vacanciers à se rendre dans la forêt pour profiter de l'ombre des frondaisons .

Ainsi durant tout l'été les pistes forestières sont empruntées par des marcheurs ou par des cyclistes adeptes du Vélo Tout Terrain. (la traduction incorrecte de l'expression américaine : "mountain bike" par vélo tout terrain pose un problème de réglementation).

Signalons que la *Maison du Bois* Georges Fabre est située à proximité des parcelles 183 et 185. Un sentier pédagogique permet de reconnaître la plupart des essences forestières.

Dans l'hypothèse d'un développement de l'accueil des *classes forestières à la Maison du Bois*, la *Série du Suquet* toute proche permettra la réalisation d'exercices pratiques ; une partie de la parcelle 183 sera réservée aux travaux pratiques des élèves.

Un projet de sentier permettant d'accéder à la crête à travers la série du Suquet est actuellement à l'étude dans le cadre du projet de sentiers proposés par la Communauté de Communes de Trèves.

Les hivers enneigés, les chemins principaux de la Série sont utilisés pour la pratique du ski de fond, le départ des pistes se situant juste à proximité. Par le chemin de Lagre les pistes accèdent au Col de Faubel, une partie explore le canton de Miquel tandis que les pistes verte et bleue de la Plaine et de Majoufière parcourent le canton du Suquet et donc l'ensemble de la 3ème Série. L'exploitation forestière n'est alors plus possible.

Dans le cadre de l'aménagement du massif un projet de création d'une piste d'apprentissage du ski de fond est à l'étude dans le bas des parcelles 179-191-209.

2.7 PAYSAGE

La *crête du Suquet* procure des vues remarquables sur les vallées de la Dourbie et du Trévezel ; cette crête à l'aspect sauvage, entrecoupée de loin en loin d'énormes chaos granitiques, est entourée d'une pelouse.

On trouve également d'énormes et magnifiques empilements de grès en limite de la 8ème Série.

Des fenêtres existantes ou à aménager depuis le bord des routes publiques constituent des points de vision privilégiés sur la vallée du Trévezel.

2.8 RICHESSES CULTURELLES

Le *sentier des Chômeurs* qui traverse ces empilements est essentiellement situé en 8ème Série ; cependant, une petite partie concerne la 3ème Série.

L'abri et la bergerie de Tédounès mériteraient d'être mieux mis en valeur, car les vestiges pastoraux font partie de la richesse culturelle des Cévennes.

2.9 SUJETIONS DIVERSES

Poumon vert des deux grandes villes que sont Montpellier et Nîmes, la forêt domaniale de l'Aigoual attire un grand nombre de "promeneurs". Les élus locaux ont bien compris l'importance vitale de ce massif pour l'économie locale.

Afin de maîtriser la fréquentation, il convient d'affiner la connaissance du nombre, de la densité et du type de visiteurs. Une approche pour une méthode d'évaluation concertée avec les partenaires locaux serait utile.

2.10 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

La 3ème série du Suquet est presque entièrement située en zone centrale du Parc National des Cévennes (552,86 ha sur les 556,86 ha de la série soit 99 %). Créé par décret n°70-777 du 2 septembre 1970, cet organisme impose des conditions plus ou moins restrictives à la gestion forestière (cf annexe 12 de la D.I.L.A.M.).

Les formations forestières jouent un rôle primordial dans la politique de protection de la nature de cet Etablissement public. On trouvera en annexe 19 de la D.I.L.A.M. un ensemble de règles de sylviculture négociées entre le P.N.C. et l'O.N.F.

Les grains de vieillissement sont notamment issus de cet accord. On trouvera en annexe, les règles pour la réalisation des travaux en zone centrale du P.N.C.

Une grande partie de la zone couverte par le P.N.C. est aujourd'hui classée "réserve de la biosphère".

L'ensemble des Z.I.C.O. situées en zone centrale du P.N.C. devraient être prochainement classées en Z.P.S. (zone de protection spéciale).

CONCLUSION :

Située en pleine zone centrale du Parc National des Cévennes la 3ème série du Suquet tout comme le reste de la forêt domaniale de l'Aigoual n'échappe pas à une volonté de développement touristique de la part des élus.

Le ramassage peu respectueux des champignons, la pratique du ski de fond qui oblige la fermeture des principaux chemins forestiers et donc interdit l'exploitation forestière, sont autant de sujétions qui risquent de peser sur le prix de vente des bois et la gestion forestière.

Sur une grande partie de la Série, les potentialités forestières sont indéniables mais des contraintes souvent contradictoires liées d'une part au développement touristique, d'autre part à la gestion d'une forêt dans un Parc National limitent une sylviculture dynamique.

3. GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 TRAITEMENTS ANTERIEURS

La série du Suquet a été aménagée pour la première fois entre 1928 et 1933.

On trouvera en annexe un tableau récapitulatif des aménagements antérieurs.

3.1.2 DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER

* Nature et date de l'acte d'approbation : arrêté ministériel du 18 Mars 1975.

* Durée d'application prévue : 24 ans, de 1972 à 1995.

Surface	Traitement	Rotation prévue	Possibilité volume (indicative)
575 ha	futaie jardinée	1ère suite : 8 ans. 2ème suite : 12 ans	1ère suite : 3150 m3 2ème suite : 350 m3 Total : 3500 m3

* Synthèse des produits exploités pendant l'aménagement :

Sur la base de 23 ans : 1972 - 1994 :

Suite	Sapin et Epicéa		Mélèze et Autres		Douglas		Pins		Hêtre		TOTAL	
	nombre	volume	nombre	volume	nombre	volume	nombre	volume	nombre	volume	nombre	volume
1	50041	57191	6732	5094	14	8	9613	3183	25174	10837	91574	76313
2	3375	3239	1262	712	0	0	8888	4090	7498	2694	21023	10735
Total	53416	60430	7994	5806	14	8	18501	7273	32672	13531	112597	87048

Total 1ère suite : 3318 m3/an
Total 2ème suite : 467 m3/an
Soit : **3 785 m3/an** soit **7m3/ha/an**.

* Travaux sylvicoles :

On trouvera en annexe l'essentiel des travaux sylvicoles réalisés pendant l'aménagement

On retiendra que dans la plupart des stations dès lors que les peuplements ont été suffisamment entrouverts, la régénération essentiellement en sapin pectiné, est devenue presque envahissante.

Inquiets de l'avenir des peuplements d'épicéa menacés à l'époque par la présence du dendroctone, les forestiers ont conduit leurs actions de martelage au bénéfice exclusif des régénérations.

En annexe, on trouvera un graphique qui démontre l'ampleur des surfaces régénérées par essence.

La surface définitivement régénérée est d'environ : 109 ha correspondant aux jeunes peuplements. (type de peuplement JP)

La régénération est cependant présente dans d'autres types de peuplement, principalement dans le type ES1.

La surface travaillée en dépressage est de 95 ha environ soit 4 ha/an.

La surface travaillée en dégagement est de 175 ha environ soit 7,5 ha/an.

Dans les régénérations il conviendra de ne plus sélectionner de façon exclusive le sapin mais de protéger également le hêtre que l'on pourra même préférer localement au sapin dans la mesure où dans certaines parcelles les régénérations de sapin souffrent chroniquement d'attaques de *chermès* du rameau des sapins.

3.2 TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Pour mémoire.

3.3 ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 LIMITES

Les limites sont correctement matérialisées à l'aide de cairns, peinture et voies naturelles.

La longueur totale est de 30 km.

3.3.2 EQUIPEMENTS DE DESSERTE

Le tableau suivant résume les équipements en matière d'infrastructure.

Type de voirie	Longueur ((km)	Etat	Observations
Départementale	7,5 km	bon	CD 986 et CD 170
Voirie privée forestière en terrain naturel	17,5 km	moyen à médiocre	
voirie privée forestière empierrée	4 km	bon	parties de chemins forestiers
places de dépôt	néant		

Longueur totale des routes : 29 km soit (5,2 km/100 ha.)

Voie privée à entretenir : 25 km dont 15 km mérite une réfection.

Ce réseau est suffisant pour assurer une bonne gestion de la forêt.

La grande majorité des chemins qui participent à la desserte (9/10e du réseau), est assise en terrain naturel, lequel est constitué d'arènes granitiques qui résistent très mal à l'érosion provoquée par l'écoulement des eaux de pluie. Les très fortes précipitations des trois derniers automnes (1992-1993-1994) ont gravement endommagé tous ces chemins.

Le service forestier local n'a pu réaliser, avec la pénurie des moyens financiers, que des opérations de "platrage". Une solution consisterait en la création de fossés amont, l'empierrement généralisé, le renforcement d'ouvrages ainsi que le contrôle des pistes de débardage qui peuvent endommager gravement les routes forestières, leurs tracés pouvant être empruntés par les eaux de ruissellement lors de violentes précipitations.

Le passage répété des grumiers en pleine charge a entraîné souvent la rupture des anciens ponceaux qui n'étaient pas conçus pour cet usage.

Il sera nécessaire de faire admettre au Parc National des Cévennes la nécessité absolue de créer des places de dépôt (car sinon à quoi peut-il servir d'entretenir des chemins pour les voir aussitôt dégradés par le passage des tracteurs de débardage ?)

Pour l'année 1995, un crédit exceptionnel DTR a déjà été attribué au seul Groupe Technique de Camprieu d'un montant de 1.100.000 F et dont une partie (environ 500.000 F) est destinée à la remise en état des chemins de la 3ème Série .

Enfin, notons que ces chemins empruntés l'hiver pour la pratique du ski de fond comportent souvent des renvois d'eau qui entraînent la fonte précoce de la neige sur les pistes de fond.

3.3.3 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Nature	Longueur en km
Sentiers de randonnée pédestre	5 km
Sentier éducatif	1,5 km
Sentiers de randonnée équestre	
Pistes de ski de fond	27 km
Sentiers de randonnée de VTT	

Remarque : ces longueurs concernent la totalité du massif du Suquet, plus important en surface que la série d'aménagement du Suquet. La plupart empruntent des pistes forestières.

Abris : 2 abris à restaurer.

3.3.4 AUTRES EQUIPEMENTS

* RTM

On peut retrouver parfois dans les parcelles forestières et dans les cours d'eau les banquettes et les seuils réalisés à la fin du siècle dernier lors du reboisement de ce massif.

Ces ouvrages ne sont plus en très bon état et ont tendance à disparaître.

La couverture aujourd'hui totale du manteau forestier assure ce rôle de protection contre l'érosion.

* DFCI

Il existe 4 bassins DFCI et un poteau incendie au col de Faubel.

*** Concessions et autorisations diverses**

Bénéficiaires	Nature	Quantité	Durée	Prix
<i>Mairie de St-Sauveur/Camprieu</i>	passage canalisation captage ruisseau des Tauriers	2810 m 100 m ²	9 ans (1.1.1989/ 31.12.1997)	200 F / an au 1.1.1989
<i>Syndicat Intercom Electrification Causse Noir</i>	ligne aérienne transport énergie électrique MT	60 m x 12 m	exploitation de la ligne	113 F / an au 1.1.1982
<i>Mairie de St-Sauveur/Camprieu</i>	balisage et exploitation ski nordique sur les chemins forestiers	21,050 km	6 ans	gratuit

En conclusion :

ACTIONS PROPOSEES	RESULTATS OBTENUS	OBSERVATIONS
Possibilité : 3 500 m ³ /an	3 785 m ³ /an	Les attaques de dendroctone sur l'épicéa et des chablis importants en 1972 peuvent expliquer cette différence
Plantations de sapins : 7,4 ha /an	en moyenne 5,3 ha/an	La régénération naturelle a largement prospéré. Les plantations ont essentiellement été limitées aux canton de La Plaine et Tédounès.
infrastructure : liaisons diverses :3,4 km	3,4 km	La liaison Majouflières-chemin du Milieu a été réalisée (mais située surtout en 8ème série).
empierrement :12 km	12 km	Ils ont presque tous été réalisés. Il convient de poursuivre l'effort suite à de nouvelles dégradations.

4. SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Compte-tenu des problèmes d'environnement posés par la présence du PARC NATIONAL des CÉVENNES, qui se traduisent par des études et des concertations très longues à chaque révision d'aménagement d'une part, et du nombre de Séries (neuf) à réviser périodiquement d'autre part, nous proposons une durée de 20 ans.

Cette durée peut paraître longue pour une forêt en pleine évolution, et nous suggérons au gestionnaire de faire un bilan de l'application de cet aménagement au bout des 10 premières années (2004).

4.1 PROBLÈMES POSÉS - SOLUTIONS RETENUES

Problèmes à résoudre	Solutions envisagées
Poursuite de l'effort de la régénération	Utiliser la régénération naturelle Rechercher une utilisation optimum par station
Zone de contraintes fortes initiées par le Parc National des Cévennes	Traitement en futaie irrégulière par parquets
Commercialisation des premières éclaircies résineuses souvent dispersées.	Regroupement avec des parcelles d'autres séries pour mise en vente d'un volume suffisant, donc regroupement à l'état d'assiette. Eventuellement réaliser l'exploitation de ces jeunes peuplements en régie, même à perte.
Chermès des rameaux du sapin.	Ne rechercher et ne favoriser la régénération en sapin pectiné que dans ses stations de prédilection (D).
Gestion de la faune.	* Clarification de l'effet recherché par les plans de tir. * Gestion de la population dans les réserves (densité, mais aussi qualité sanitaire et génétique).
Maintien d'un niveau de biodiversité	* Mesures ponctuelles : sites d'intérêt écologique particulier. * Mesures générales relatives à la biodiversité et à la protection de certaines espèces naturelles introduites, ou en cours de colonisation. * Grains de vieillissement
Accueil du public.	* Sentier pédagogique de la Maison Georges Fabre. * Parcelle expérimentale (Classes Forestières). * Plan d'ensemble d'ouverture au public de la forêt domaniale de l'Aigoual. * Plan de circulation. * Définir clairement une période d'utilisation des pistes forestières pour le ski de fond, évitant ainsi un conflit avec les exploitants forestiers.

Mise en valeur paysagère.

- * Ouverture ou maintien de fenêtres depuis les routes publiques.
- * Gestion en futaie irrégulière.
- * Empilement des rémanents d'exploitation en dehors des zones fréquentées par le public (ski de fond, sentiers de randonnée, col de Faubel).

4.2 OBJECTIFS PRINCIPAUX

4.2.1 PRODUCTION

Produisant localement des bois de bonne, voire très bonne qualité (pour le massif de l'Aigoual), d'accès facile, l'objectif de production est important pour la **3ème série du Suquet** et doit être conservé.

Son enjeu économique n'est pas négligeable.

Les essences objectifs principales seront : *sapin, hêtre ou pin* selon les stations.

4.2.2 PROTECTION

D'origine RTM, ces peuplements conservent aujourd'hui encore leur rôle de protection des sols.

Le maintien de la biodiversité devra être assuré par le recrutement (ou l'introduction si le besoin s'en faisait sentir) d'essences secondaires à côté des essences objectifs.

Il sera aussi assuré par la mise en place des "grains de vieillissement" (demandé du Parc National des Cévennes, voir annexe).

Pour maintenir les milieux ouverts, il faudra lutter contre la dynamique (très forte) de fermeture (boisements naturels) qui appauvrit la diversité.

La conservation et l'amélioration du paysage, éloigné ou rapproché, devront être prises en compte.

4.2.3 ACCUEIL

L'objectif est d'améliorer l'accueil du public dans le respect des activités forestières et de la réglementation du Parc National des Cévennes.

CONCLUSION

La **3ème série du Suquet** formera une série unique de **protection - production** (cf Dilam, titre IV, page 52), l'accueil du public constituera un objectif secondaire.

La définition de sites d'intérêt écologique particuliers permettra la prise en compte de ces milieux.

Parcelles	Surface	Élément remarquable
180p, 196, 209p, 230p, 242p, 245p, 248p, 256p, 259p	43,09 ha	grains de vieillissement
242p, 243p, 256p	9,80 ha	milieu humide
254p, 256p	3,52 ha	milieu ouvert en crête

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES

4.3.1 MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMENAGEMENT

Compte-tenu des objectifs multiples de cette série, de sa situation en zone centrale du Parc National des Cévennes, du fait que les traitements passés en futaie jardinée ont provoqué un début d'irrégularisation des peuplements mais toujours sous la forme de parquets plus ou moins importants et qu'à terme, l'éventail des âges dans la parcelle excédera la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale, la méthode d'aménagement choisie est le traitement en futaie irrégulière par parquets.

L'objectif sera la protection physique, paysagère et surtout écologique (biodiversité) du milieu, ainsi que la production de bois d'oeuvre. L'accueil du public constituera un objectif secondaire.

4.3.2 ESSENCES OBJECTIFS et CRITERES D'EXPLOITABILITE

Station	Essences principales objectifs (part dans le mélange en %)	Essences secondaires associées	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Parcelles
			ha	%	Age	Diamètre	
B	Epicéa commun (70%) Pin à crochet (10%) Hêtre (20%)	Fruitiers Erable sycomore	168,20	30,2	80 ans 70 ans 120 ans	45 cm 30 cm 45 cm	192p,193p,194p,196p, 197p,213p,215p,226p, 233p,241,242,243,244, 245,246p,248p,254, 256p,257p,258p,260p
C	Pin à crochet (60%) Pin sylvestre (20%) Hêtre (20%)	Fruitiers	82,81	14,9	70 ans 80 ans 120 ans	30 cm 35 cm 40 cm	182p,183p,184p,192p, 194p,196p,197p,215p, 230p,246p,248p,249p, 255,256p,257p,258p, 259p,260p
D	Sapin pectiné (65%) Hêtre (20%) Epicéa commun (10%) Mélèze (5%)	Erables Fruitiers Bouleau	305,85	54,9	100 ans 120 ans 80 ans 80 ans	45 cm 50 cm 45 cm 40 cm	179,180,181,182p,183p 184p,185,191,193p, 194p,197p,198,199, 200,209,213p,215p, 216,217,225,226p,230p 233p,246p,247,248p, 249p,259p,260p
Total			556,86	100			

Lorsque le recours à la plantation s'avèrera nécessaire, les provenances recommandées seront les suivantes :

- Sapin pectiné* : RP 14-Velay Vivarais
RP 15 -Margeride
RP 17 -Aude moyenne altitude
- Epicéa commun* : RP 17 -Massif Central
RP 05 -2ème plateau du Jura
RP 06-Hautes chaînes du Jura
- Mélèze* : RP 06 -Massif Central
Tchécoslovaquie Sudètes
- Pin sylvestre* : RP 06 -St Bonnet le Château

Evolution souhaitée de la composition de la série :

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
Hêtre	24,6	24,3	25,0
Sapin pectiné	35,6	42,0	34,5
Epicéa commun	23,4	17,9	18,0
Pin à crochet	4,1	3,7	11,0
Pin sylvestre	2,9	2,5	3,0
Mélèze	4,3	4,5	2,5
Divers feuillus	ε	ε	1,0
Divers résineux	5,1	5,1	5,0
TOTAL	100	100	100

Un des objectifs à long terme pour la série est de garder une place au hêtre

L'explication est assez simple ; non seulement le hêtre est une essence assez plastique par rapport aux stations composant la série mais de plus il doit être conservé en essence secondaire dans les peuplements résineux.

A long terme, il sera sûrement souhaitable dans les meilleures stations de conserver ; de plus le sapin dans les stations les plus sèches devrait laisser la place aux pins .

Les âges limites pour les essences principales sont (cf DILAM) :

Hêtre :	200 ans
Sapin pectiné :	160 ans
Epicéa commun :	120 ans
Pin à crochet :	100 ans
Pin sylvestre :	140 ans
Mélèze :	160 ans.

4.3.3 DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION

* Surface à régénérer d'équilibre :

La surface des vides non boisables est de 16,32 ha répartis de la façon suivante :

- ⇒ 8,20 ha en station B,
- ⇒ 7,32 ha en station C
- ⇒ 0,80 ha en station D.

Les surfaces suivantes ont été calculées à partir du tableau du paragraphe 4.3.2 appliqué à la surface forestière utile, pour les essences principales.

A terme, les essences principales occuperont ; après reboisement des vides :

Hêtre :	108,10 ha
Sapin pectiné :	198,30 ha
Epicéa commun :	142,50 ha
Pin à crochet :	61,30 ha
Pin sylvestre :	15,10 ha
Mélèze :	15,24 ha.
	<hr/>
	540,54 ha

D'où le calcul de Se :

$$Se = \frac{108,10 * 20}{120} + \frac{198,30 * 20}{100} + \frac{142,50 * 20}{80} + \frac{61,30 * 20}{70} + \frac{15,10 * 20}{80} + \frac{15,24 * 20}{80}$$

$$Se = 18,02 + 39,66 + 35,63 + 17,51 + 3,77 + 3,81$$

$$\underline{Se = 118,40 \text{ ha}}$$

*** Surface à régénérer maximum théorique : 90,8 ha**

On trouvera à l'annexe 7.4.10 le détail de ce calcul:

Cette surface est calculée pour les 3 principales essences que sont le Sapin, l'Epicéa et le Hêtre (voir histogramme des classes d'âge à l'annexe 7.4.5).

*** Surface retenue :**

On a vu précédemment que la surface d'équilibre est de 118 ha 40.

Pendant le dernier aménagement on a régénéré les peuplements correspondants au type JP et dont la surface est 109 ha. Un effort de rattrapage de 11 ha est donc nécessaire qui devrait conduire à adopter une surface à régénérer voisine de 120 ha

On se fixe de régénérer impérativement les peuplements de type es1 et es2 dont la surface est de 74,81 ha. En effet la densité des peuplements dominants est très faible et de plus la régénération est acquise .

La régénération, déjà bien entamée dans les peuplements ES1 relativement ouverts doit être poursuivie. On se fixe de régénérer 30 % de la surface occupée par les peuplements ES1, soit environ 40 ha par mise en lumière progressive des régénérations acquises .

Les peuplements de type ES2 sont plus fermés et la régénération plus rare ; on se fixe de régénérer au terme de l'aménagement 20 % de leur surface soit environ 16 ha qui seront composés des peuplements éventuellement dépérissants ainsi que des peuplements les plus régénérés .

Bien entendu, il est totalement exclu de régénérer les grains de vieillissement faisant partie des types de peuplement ES1 et ES2 .

De plus il convient de régénérer absolument 10 ha de peuplement de type PD car il est souhaitable de ne pas trop laisser vieillir les peuplements de pins à crochet ce qui devrait permettre de dégager les plantations de sapin pectiné effectuées en sous-étage. On régénérera donc au total 10 ha dans ce type de peuplement.

La surface à régénérer pendant la durée de l'aménagement est donc de 141 ha

Le gestionnaire ne se montrera pas trop inquiet si la surface réellement régénérée par suite de la dynamique de la régénération est supérieure de 10 à 20 % de la surface retenue , mais devra se méfier d'une éventuelle régularisation des peuplements.

4.3.4 CLASSEMENT DES PARCELLES

Le classement des parcelles est sans objet dès lors que le traitement choisi est celui de la *futaie irrégulière par parquets*.

La nature des types de peuplements déterminera la nature des opérations sylvicoles à réaliser pendant l'aménagement.

Ainsi on s'attachera à régénérer les peuplements de type es1 et es2 ainsi que 30 % de ES1, 20 % de ES2 et 10ha de peuplement PD.

Dans le reste des types de peuplements ES1, ES2 et PD, on conduira des opérations d'amélioration ainsi que dans les peuplements de type H1, H2, M.

L'important pour le gestionnaire sera de suivre la surface à régénérer. Il n'y aura guère de difficultés en ce qui concerne les types de peuplements es1 et es2.

En revanche pour les types de peuplements ES1 et ES2, le gestionnaire sera conduit à tenir un point précis des surfaces régénérées .

On admettra qu'un parquet est régénéré dès lors que la régénération atteint une hauteur de 1 m et que l'étage dominant a été complètement enlevé. La superficie minimum des parquets régénérés sera de 5000 m². Au terme de l'aménagement les parquets contigus ainsi régénérés ne devront pas atteindre une surface supérieure à 6 ha (pour ces types de peuplements ES1 et ES2).

Au moment de la réception de la coupe, les parquets régénérés seront indiqués au *Sommier de la Forêt* .

Au terme de 10 années, il sera très souhaitable de faire un ajustement des surfaces régénérées .

Dans les peuplements de type JP, on sera sûrement amené à conduire des opérations de 1ère éclaircie dans une dizaine d'années au moins et pour une partie seulement ; pour ce qui concerne le reste du type de peuplement JP, on effectuera les habituelles opérations sylvicoles : dépressage, nettoyage .

5. PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Il n'y a pas de délimitation et bornage à effectuer pendant la durée d'application de cet aménagement.

Lorsque l'occasion se présentera, on recherchera à résorber les quelques enclaves situées dans cette Série, par voie d'échange ou d'acquisition.

Les limites seront régulièrement entretenues et surveillées. Leur tour complet en sera fait au moins une fois par an. On veillera en particulier à éviter la disparition de la limite sud du massif située en crête sur des espaces non forestiers.

Les limites de parcelles seront régulièrement entretenues, en particulier avant chaque passage en martelage. On pourra intervenir entre deux passages si nécessaire.

Une somme de **20 000 F/an** sera consacrée à la maintenance.

5.2 OPERATIONS SYLVICOLES

5.2.1 COUPES

D'une manière générale, on se référera à la DILAM, notamment en ce qui concerne la conduite des éclaircies ainsi que le mélange des essences.

Le rythme des interventions est fixé à 10 ans . (rotations)

La nature des interventions sera dépendante du type de peuplement. Ainsi dans les types de peuplement es1 et es2, on récoltera en un seul passage en coupe les bois de l'étage dominant.

Dans le types de peuplement ES1 :

40 ha doivent être régénérés au terme de l'aménagement par petits parquets d'une surface de 50 ares minimum. On choisira préférentiellement les parquets très régénérés par exemple à partir du moment où la régénération atteint un seuil de 1 m de hauteur et un seuil de couverture de 80 % ainsi que les parquets où la durée de survie des peuplements est limitée.

Au terme de l'aménagement les parquets ainsi régénérés (dans le même type de peuplement ES1) dans la même parcelle ne devront pas excéder 6 ha.

Le gestionnaire pourra décider au vu des descriptions de parcelles ainsi que des croquis préparés pour le martelage de relever le couvert en une fois dans les endroits très régénérés ou en deux fois.

Dans la mesure du possible, il sera souhaitable que l'agent local avant martelage repère par des bandeaux plastique type "équipement" les parquets à régénérer. Si on décide de relever le couvert en deux fois, on enlèvera préférentiellement les arbres ayant atteint le diamètre d'exploitabilité (voir DILAM). Les épicéas et les pins à crochet pour des problèmes sanitaires seront les plus ciblés tandis qu'on pourra laisser les hêtres, mélèzes, et sapins.

Dans le reste du type de peuplement ES1 on conduira des opérations d'amélioration : en premier lieu sanitaires en éliminant les tiges en limites de durée de survie. On ramènera en moyenne à 200 m³ ha le volume sur pied. Le prélèvement moyen peut être estimé environ à 35 m³ à chaque passage, ce nombre devant être considéré comme une moyenne et sans précision véritable. Il faudra veiller cependant à conserver un niveau de stabilité au peuplement, mais aussi d'éclaircir suffisamment les peuplements pour préparer la régénération future.

Grain de Vieillessement dans la parcelle 180. (On ne parcourra plus ce Grain de Vieillessement en martelage).

Dans le type de peuplement ES2 :

16 ha doivent être régénérés au terme de l'aménagement. Il sera procédé de manière similaire à ce qui a été décrit précédemment.

Dans les opérations d'amélioration on visera à ramener le volume ha moyen aux environs de 250 m³ ; on peut estimer dans la partie amélioration le prélèvement à environ 25 m³ ha à chaque passage.

On ne provoquera aucune trouée dans les parcelles où la densité est élevée et le diamètre moyen faible même en présence de régénération. (ex : Piles 216, 242 243, 248 249).

Grains de Vieillessement dans les parcelles : 196-230-245-248. (On ne passera plus en coupe les Grains de Vieillessement)

Dans le type de peuplement H1 :

On opérera des coupes d'amélioration visant à sélectionner les plus belles tiges. En un passage on devrait récolter environ 50 m³ ha ce qui devrait correspondre à environ 1 arbre sur 6.

Il n'y a pas de *grain de vieillessement* dans ce type de peuplement.

Dans le type de peuplement H2 :

Rappelons que les peuplements composant le type H2 ont une fonction de protection. Il pourra très bien être décidé au moment du martelage de ne pas les parcourir. En fonction des nécessités de la demande du marché, on essaiera de réduire pendant la durée de l'aménagement le nombre de tiges de moitié.

On veillera à garder les hêtres aux formes tourmentées à proximité des zones fréquentées. ...
Grains de Vieillessement dans les parcelles 196-242-259.

Dans le type de peuplement PD :

On doit absolument régénérer 10 ha dans les parcelles 256 et 260 ; au demeurant la régénération est déjà très présente.

Partout ailleurs il sera pratiqué des opérations d'amélioration dans le cas général au détriment du pin à crochet et en favorisant les pins sylvestres, mélèzes, épicéas, hêtres. ... A titre indicatif le prélèvement pourra se situer aux alentours de 15 m³ ha à chaque passage.

Grains de vieillessements : parcelle 256 (partie supérieure du type PD), et 248 (on ne pratiquera aucune intervention de martelage dans les grains de vieillessement).

Dans le type de peuplement M :

On ne pratiquera que des coupes d'amélioration .

Deux peuplements remarquables dans les Plles 182 et 196 dans lesquels on essaiera si cela est possible d'améliorer les peuplements .

Grain de vieillissement dans la Parcelle 196 (aucune intervention ne sera pratiquée).

Dans le type de peuplement JP :

Dans une partie de ce type de peuplement, des opérations de 1ère éclaircie devront être conduites dans la deuxième moitié de l'aménagement notamment en ce qui concerne les parcelles suivantes .

<i>Parcelle</i>	<i>surface</i>	<i>surface</i>	<i>Type</i>	<i>VPR</i>	<i>observations</i>
	<i>JP</i>	<i>coupe</i>	<i>coupe</i>		<i>(type de peuplement)</i>
179	4,5	4,5	1 ère éclaircie	135	JP
181	2,6	2,6	1 ère éclaircie	78	JP
184	1,6	1,6	1 ère éclaircie	48	JP
191	11,1	4	1 ère éclaircie	120	JP
194	2,4	2,4	1 ère éclaircie	72	JP
209	15,3	15,3	1 ère éclaircie	459	JP
225	5,3	5,3	1 ère éclaircie	159	JP
230	7,4	2	1 ère éclaircie	60	JP
242	3,6	3,6	1 ère éclaircie	108	JP
244	9	5	1 ère éclaircie	150	JP
260	2,1	2,1	1 ère éclaircie	63	JP
	64,9	48,4		1452	

Dans ces parcelles, soit on saisira l'opportunité de marteler en même temps que le reste de la coupe le type de peuplement JP, soit un an après la fin de la coupe on proposera de réaliser les opérations nécessaires de 1ère éclaircie (sous forme de travaux ou sous forme d'exploitation en régie même déficitaire).

On se référera à la DILAM pour la conduite des éclaircies .

En conclusion la nécessité sera absolue pour les marteleurs lorsqu'ils devront parcourir une parcelle comportant plusieurs types de peuplements de progresser avec une certaine lenteur afin de bien s'imprégner des différents types de peuplements , de plus les marteleurs devront pouvoir dans certains cas (opérations d'amélioration dans les peuplements ES1 et ES2) faire abstraction de la présence éventuelle de la régénération .

Les règles sylvicoles énoncées primeront sur le volume présumé réalisable calculé par ailleurs .

Les coupes très hétérogènes, soit par la présence de différents types de peuplements, soit par la qualité des produits, pourront être exploitées en régie.

ETAT d'ASSIETTE

Il n'apparaît guère possible de dégager annuellement un volume présumé réalisable : en effet il aurait fallu définir et ce avec précision les parquets à régénérer dans les types de peuplements ES1 et ES2 par parcelles.

année	parcelle	surface	surf coupe	types de peuplement	type coupe	observations
1995	180	11,1	11,1	ES1	Régé-amel	G-V
1995	213	6,31	6,31	es2	Régé	
1995	241	5	5	ES1,ES2,H1,		
1995	242	9	9	ES2,JP,H2,PD		CDD
1995	243	19,5		ES1,ES2		CDD
1995	254	14,22	7	ES1,JP,PD		
1995	255	12,51	12,5	JP		CDD
1995	256	17,22	12,5	PD		CDD
1995	257	21,58	21,58	ES1,JP,H2,PD	Régé,amel	
1996	192	13,16	13	ES1,es2	Régé-amel	
1996	248	14,2	11	ES2,H2,PD	amel	GV
1996	249	9,46	9	ES2,H2	Régé-amel	
1997	179	17	12,5	ES2,es2	Régé amel	
1997	183	11,11	10	ES2,es2,M	Régé-amel	
1997	185	18,1	18	ES1,ES2,JP,H2	Régé,amel	
1997	193	8,46	8	es2,H2	Régé-amel	
1997	258	10,44	9	H2,PD	amel	
1998	191	15,5	4,4	es2	Régé	
1998	194	10,4	9	ES1,H2,PD	Régé-amel	
1998	259	13,02	4	ES1,ES2	Régé-amel	GV en H2
1998	260	9,08	7	ES1,es2,PD,H2	Régé-amel	
1999	184	16,44	15	ES1,ES2,H2,M	Régé,amel	
1999	197	10,48	10	ES1,H1	Régé,amel	
1999	198	15,21	14	ES1	Régé,amel	
2000	182	14,89	11	ES1,ES2,es1,M	Régé,amel	
2000	215	20,98	21	ES1,ES2,es1,es2,H1,H2	Régé,amel	
2000	226	11,12	7	ES1	Régé,amel	
2001	181	17,82	15	ES2,es1,H2	Régé,amel	
2001	199	18,09	11	H1,H2,PD	amel	
2001	200	11,7	10	ES2,PD	Régé,amel	
2001	233	14,64	6	ES1	Régé,amel	
2002	216	10,8	10	ES2	amel	
2002	225	12,3	7	ES1,ES2,H2	Régé,amel	
2002	247	12,81	12	ES1,H2,PD	Régé,amel	
2003	217	10,6	10,5	ES2,M,PD	Régé,amel	
2003	244	16,6	8	es1	Régé	
2003	245	12,31	7	es1	Régé	GV en ES2
2004	246	20,39	20	ES1,es1	Régé,amel	
2004	257	21,58	17	ES1,H2,PD	Régé,amel	
2005	180	11,1	9,5	ES1	Régé-amel	G-V
2005	241	5	5	ES1,ES2,H1,	Régé-amel	
2005	254	14,22	9	ES1,H2,PD	Régé,amel	
2006	192	13,16	8	ES1	Régé-amel	
2006	248	14,2	10	ES2,H2,PD	Régé-amel	GV
2006	249	9,46	9	ES2,H2	Régé-amel	
2007	183	11,11	8	ES2,M	Régé-amel	
2007	185	18,1	17	ES1,ES2,H2	Régé,amel	
2007	258	10,44	9	H2,PD	amel	
2008	194	10,4	10	ES1,H2,PD,JP	Régé-amel	
2008	259	13,02	4	ES1,ES2	Régé-amel	GV en H2
2008	260	9,08	7	ES1,JP,PD,H2	Régé-amel	
2009	184	16,44	16	ES1,ES2,H2,M,JP	Régé,amel	
2009	197	10,48	10	ES1,H1	Régé,amel	
2009	198	15,21	14	ES1	Régé,amel	
2010	179	17	6	ES2,JP	Régé,amel	
2010	182	14,89	8	ES1,ES2,M	Régé,amel	
2010	191	15,5	11,1	JP	1ère éclaircie	
2010	213	6,31	5	es2	Définitive	
2010	215	20,98	15	ES1,ES2,H1,H2	Régé,amel	
2010	230	8,31	7	JP	1ère éclaircie	
2011	181	17,82	12	ES2,H2	Régé,amel	

ETAT d'ASSIETTE

2011	199	18,09	11	H1,H2,PD	amel	
2011	200	11,7	10	ES2,PD	Régé,amel	
2011	226	11,12	7	ES1	Régé,amel	
2011	233	14,64	6	ES1	Régé,amel	
2012	216	10,8	10	ES2	amel	
2012	225	12,3	7	ES1,ES2,JP,H2	Régé,amel	
2012	247	12,81	12	ES1,H2,PD	Régé,amel	
2013	217	10,6	10,5	ES2,M,PD	Régé,amel	
2013	244	16,6	5	JP	amel	
2013	246	20,39	12	ES1	Régé,amel	
2014	242	9	9	ES2,JP,H2,PD	amel	
2014	243	19,5	15	ES1,ES2	Régé,amel	
2014	255	12,51	12,5	JP	1 ère éclaircie	
2014	256	17,22	7,5	PD	Régé	GVen PD

* Sites d'intérêt particulier

■- Paysage :

Le Parc National des Cévennes a souhaité que soient ouvertes des fenêtres sur le paysage (voir annexe). Les parcelles concernées sont : 185, 199, 209, 225. Ces fenêtres pourront être réalisées lors du passage en coupe dans la parcelle, sans autre intervention particulière.

■- Ruisseaux :

On veillera à éliminer progressivement les résineux qui ont colonisé les berges. On conservera les essences feuillues.

■- Grains de vieillissement :

Seules les opérations d'amélioration seront effectuées normalement dans ces zones. La dernière coupe de régénération ne sera pas martelée et ces peuplements seront abandonnés à eux-même (cf annexe).

■- Crêtes :

On veillera à maintenir les peuplements de crêtes existants qui protègent du vent. Les milieux ouverts seront conservés.

■- Milieus humides :

Il faudra certainement lutter pour maintenir ces milieux qui ont tendance à être recolonisés naturellement et rapidement.

■- Peuplements et arbres remarquables :

Deux peuplements de Mélèzes (p182 et 196), reliques des premiers boisements doivent être conservés et si possible améliorés.

Un très gros Hêtre, ou plus exactement une cépée de hêtres très âgés doit être préservée dans la parcelle 257.

■- Maison du bois Georges FABRE :

Les parcelles 185 et 183 sont parcourues par le sentier pédagogique relié à la Maison du Bois. L'intérêt touristique, paysager et éducatif est certain. On pourra donc conserver certains arbres, en particulier le long du Trévezel, dans un but paysager. Les martelages se feront préférentiellement en présence de scolaires.

5.2.2 TRAVAUX

D'une manière générale, on se référera à la DILAM.

On trouvera à l'annexe 7.4.7 la norme de futaie irrégulière applicable à la Série (204S.P1)

Il ne paraît pas dans l'immédiat opportun de reboiser les vides boisables, ces derniers pourront servir de tests sur la dynamique forestière et l'évolution des landes à genêts (Pille 199).

La régénération déjà présente, qu'elle soit artificielle ou naturelle est constituée en grande partie par un mélange de sapin pectiné et de hêtre. Cette régénération est bien avancée dans la plupart des cas.

Ce sont les dépressages et nettoisements dans les types de peuplements es1, es2, JP ainsi que dans les parties à régénérer des types de peuplements ES1, ES2 et PD qui constitueront l'essentiel des tâches à réaliser.

On ne travaillera pas dans les types de peuplements H1 et H2.

Egalement, aucune intervention sylvicole ne sera pratiquée dans les Grains de Vieillessement des types de peuplement ES1, ES2, PD et M.

La surface à travailler est d'environ 440 ha.

De la norme, deux tâches élémentaires paraissent devoir être peu utilisées : ce sont les tâches travail du sol (JARTRS) ainsi que plantations et semis (JARFPN + JARMPN). Le coût de la norme à l'ha est ainsi ramené à 2 540 F.

La surface à travailler est d'environ 440 ha, ainsi en ce qui concerne les travaux sylvicoles le montant annuel des travaux nécessaires pour assurer la pérennité de la forêt devrait se situer à : $440 \times 2540 \text{ fr}/10 = 111\ 760 \text{ F}$.

5.3 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT

a) limite : $30 \text{ km} \times 2\ 000 \text{ F/km} = 60\ 000 \text{ F}$ soit $3\ 000 \text{ F/an}$

b) voirie :

Les pistes forestières ont un quadruple usage : exploitation forestière, touristique, DFCI et ski de fond. Les travaux peuvent à ces divers titres être plus ou moins subventionnés, certains travaux (en particulier pour le ski de fond) sont entièrement pris en charges par les partenaires (exemple élagage à grande hauteur).

On considérera que 50 % des travaux d'investissement pourront être pris en charge à divers titres.

Il faudra envisager la réfection généralisée des pistes forestières (terrassements, nivellement, empierrement partiel, ...) pendant la durée de l'aménagement :

$12 \text{ km} \times 125\ 000 \text{ F} = 1\ 500\ 000 \text{ F}$ (1).

Cependant au titre de l'année 95 et suite aux pluies diluviennes de l'automne 94 un crédit DEX de 1 100 000 F a été attribué au Groupe Technique de Camprieu, la moitié de ce montant servira à réaliser des travaux sur les routes forestières de la 3ème série. Ainsi l'investissement peut être ramené à $950\ 000 \text{ F}$ soit $47\ 500 \text{ F/an}$.

L'entretien courant devra être poursuivi à hauteur de $20\ 000 \text{ F/an}$ ($1\ 000 \text{ F/km/an}$).

Il est souhaitable de créer 4 places de dépôt (après autorisation du PNC).

$4 \times 20\ 000 \text{ F} = 80\ 000 \text{ F}$ soit $4\ 000 \text{ F/an}$

Un schéma de desserte pour l'ensemble du massif serait à initier pour pallier à une circulation parfois anarchique des touristes.

(1) Le coût des travaux de réfection est élevé compte tenu :

- des travaux conséquents (empierrement, ouvrages d'art ...) à mener, étant donné les caractéristiques du climat méditerranéen (orages ...)
- des prescriptions particulière du PNC
- de l'éloignement des zones d'approvisionnement en matériel.

5.4 AUTRES DISPOSITIONS

5.4.1 AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

On se reportera au rapport du Parc National des Cévennes situé en annexe.

Lors de la régénération, on favorisera le mélange de feuillus dans les peuplements de résineux introduits ou issus de régénération naturelle (cf DILAM).

Si l'on souhaite maintenir les milieux humides, et en particulier la tourbière de la Plaine, il faudra débroussailler voire couper quelques arbres.

L'estimation des travaux à réaliser est de **30 000 F** (soit **1500 F/an**).

Des vieux hêtres troués seront conservés régulièrement pour permettre la nidification de la Chouette de Tengmalm.

Les grains de vieillissement seront matérialisés sur le terrain au fur et à mesure du passage de la parcelle en martelage, il faudra ensuite rafraîchir régulièrement les marques.

L'estimation des travaux à réaliser est de **20 000 F** soit **1 000 F/an**.

5.4.2 GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE

◆ Chasse :

La présence d'une zone interdite à la chasse dans cette Série est à terme une menace pour l'équilibre faune/flore, non seulement en ce qui concerne les cervidés, mais aussi le lièvre.

Si peu de dégâts sont visibles actuellement, il est nécessaire de suivre l'évolution de très près. Dans cet objectif, le Parc National des Cévennes et l'Office National des Forêts, avec l'appui technique du CEMAGREF, mettent en place la méthode de suivi par indice floristique (cf annexe).

Ce suivi doit conduire à terme à une réelle gestion de la faune dans cette zone et non pas à l'abandon dans lequel elle se trouve actuellement (n'oublions pas que le seul prédateur est l'homme ...)

Si les dégâts devenaient trop importants, comme sur d'autres parties du massif, il serait alors nécessaire de protéger les plants introduits (la régénération naturelle est assez rarement touchée) à l'aide de répulsif.

Le respect de la réglementation sur les lâchers de Sanglier est indispensable si on veut maintenir une souche génétique correcte.

◆ Pêche :

L'Office National des Forêts a proposé, lors de la relocation du droit de pêche de classer en réserve les 200 premiers mètres de chaque ruisseau afin de protéger les frayères. Dans cette optique l'introduction de truitelles et autres lâchers ne devraient plus être autorisés.

5.4.3 DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES - EXPLOITATION PASTORALE

► Gestion pastorale

Les prairies de crêtes étant régulièrement pâturées par les troupeaux de moutons transhumants sur les propriétés voisines, il nous semble indispensable de clarifier la situation en établissant une convention pluriannuelle de pâturage avec les utilisateurs.

► Productions diverses

Les récoltes de champignons et de fruits sauvages, ne font l'objet (officiellement) que de ramassages familiaux. A ce titre aucune redevance n'est perçue.

Le ramassage de champignons perturbe la vie forestière par la fréquentation importante qu'il induit. Une solution à ce problème est actuellement recherchée en collaboration avec le Parc National des Cévennes.

5.4.4 DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Un programme d'ouverture du massif de l'Aigoual au public est en cours de réalisation. Il prévoit la création d'aires de pique-nique, la restauration de 4 arboretums et des sentiers de découvertes.

Rappelons le sentier éducatif rattaché à la maison du bois ainsi que la zone d'étude pour les classes forestières parcelles 183 et 185. **2 000 F/an** sont prévus pour son entretien.

Des pistes de ski de fond du domaine nordique de Camprieu utilisent les pistes forestières. Il est également prévu la création d'une piste d'apprentissage dans le bas des parcelles 179, 191 et 209.

Divers sentiers équestres, pédestres ou VTT parcourent la série. Un projet de sentier permettant d'accéder à la crête du Suquet depuis la maison du bois est à l'étude pour la communauté de communes de Trèves.

5.4.5 DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

L'ouverture de fenêtres de vision est prévue parcelles 185,199,209 et 225 (cf 5.2.1).

L'arbre remarquable de la parcelle 257 ainsi que quelques vieux arbres en bordure du Trévezet parcelle 185 seront conservés.

On évitera de disposer les rémanents d'exploitation à proximité (voire sur) des chemins fréquentés par le public.

Le mode de traitement choisi et en particulier le fait de travailler généralement sur régénération acquise limite les "désagréments" paysagers.

5.4.6 PROTECTION DES SITES D'INTERÊT CULTUREL

Le sentier des chomeurs est presque exclusivement situé en 8 ème série. Aucun autre site d'intérêt culturel est connu.

La bergerie de Tédounès mériterait d'être sauvegardée.

5.4.7 MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE

La Série du Suquet est d'origine RTM. On peut retrouver ça et là les anciens seuils construits par nos anciens que la forêt a conquis.

Il n'existe pas de phénomènes de types départ d'avalanches, de glissement, la forêt assure le rôle de protection pour lequel elle a été installée.

Les pentes étant relativement faibles dans cette série, il n'est pas prévu de travaux dans ce chapitre.

5.4.8 MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

Les risques d'incendie dans cette Série sont faibles. Il convient cependant d'être vigilant, d'une part l'été où les touristes peu conscients des risques doivent être éduqués et surveillés, mais surtout l'hiver où les écobuages de parcelles voisines peuvent mettre la forêt en danger.

Cette Série est intégrée dans le plan de surveillance.

Une grande partie des pistes desservant la Série du Suquet font partie du plan de massif DFCI. A ce titre, l'entretien (généralisé ou non) peut être subventionné en partie.

On considèrera que 50 % du montant des dépenses envisagées pourra être pris en charge à ce titre.

Les points d'eau devront être entretenus : curage du barrage et réfection de la digue : 20 000 F par ouvrage, soit 80 000 F ou 4 000 F/an.

5.4.9 MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE

On a largement développé précédemment les problèmes de *scolytes de l'épicéa*.

Dans une lutte mesurée contre les pullulations de typographe, de chalcographe ainsi que de sténographe et érodé sur pin il faudrait :

- *exploiter rapidement les chablis d'hiver (pins et épicéas). Eventuellement prévoir en régie.
- *exploiter rapidement les nouveaux foyers (éventuellement en régie).
- *veiller à ne laisser en période estivale qu'un minimum de bois fraîchement abattus en demandant aux exploitants de ne pas laisser en dépôts les épicéas et les pins. En cas d'infestation et au cas où des bois infestés seraient malgré tout stockés, on devra après accord du P.N.C traiter les grumes à la K-OTHRINE : 1000 fr /an.
- *abattage, traitement à la K-OTHRINE (après accord du P.N.C.) des bois de très faible valeur (petits bois, perches d'épicéa). 2500 Fr/an (lutte contre le chalcographe)
- *arbres-pièges : achats de phénohormone, confection des rondins pièges : 1000 fr/an
- *traitement contre le fomès lors des premières éclaircies ainsi qu'au cours des opérations de nettoyage : 500 fr /an .
- *traitement contre le chermès des rameaux du sapin : actuellement on coupe les sapins les plus attaqués, puis on procède à leur incinération en moyenne : 2000 fr /an .

5.4.10 PROGRAMME D'OBSERVATIONS ET DE RECHERCHE

Pour mémoire. Néant pour la série.

5.4.11 ACTIONS DE COMMUNICATION

La Maison du Bois "Georges FABRE" à Camprieu permet de développer les actions de communications nécessaires à cette Série (et à la forêt de l'Aigoual).

Le travail avec les scolaires dans les parcelles 183 et 185 doit pouvoir être mis en valeur auprès des médias et du public.

Des visites de sensibilisation du public à la gestion forestière sont organisées l'été à partir de la *Maison du Bois*.

Document rédigé le 12 avril 1995

par Mr Claude RULLIERE, Technicien Supérieur Forestier
Technicien spécialisé à la Division du Vigan

Sous la direction de
Mlle Sylvie GRIMAL, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts,
Chef de Division au Vigan

avec la collaboration de :

Gilles GUARDIA, Technicien forestier
Chef de Groupe Technique à Camprieu

Jean-Paul DAROIT, Chef de District Forestier,
Chef de Triage à Camprieu

Georges ROUX, Chef de District Forestier
Chef de Triage à Camprieu

Niels SHIEMAN, Ingénieur Forestier Néerlandais stagiaire

Document présenté le

par Mr Jacques GAUTIER, Ingénieur du Génie Rural des Eaux et Forêts,
Chef de service Départemental à Nîmes

PROPOSE par le
Directeur Régional de l'Office National des Forêts

A MONTPELLIER, le